

HONORAIRES OFFICE NOTARIAL DE NEUVILLE AUX BOIS

Maîtres Olivier DOUVIN et Aurore VILLEDIEU

au 2 mai 2023

(Articles L 444-1 et Annexe 4-9 du Code de Commerce)

Avant-Contrat :

Promesse de vente ou compromis : * 195,00 € HT

Promesse d'achat * : 195,00 € HT

(Provision appelée de 500 € incluant les frais et débours)

Pour les promesses négociées par l'office, cet honoraire est offert

*** il y a lieu d'ajouter le paiement sur état dont le coût est de 125,00 €.**

Evaluation et négociation immobilière :

Interrogation de la base BIEN ou PERVAL sans rédaction d'avis : 36,00 € TTC

Avis de valeur dans les successions (avec déplacement dans un rayon de 30 kms de l'étude) : 250,00 € HT

Au-delà : 250,00 € HT + frais de déplacement sur devis.

Négociation immobilière du bien :

→ 6,00 % TTC jusqu'à 100.000 €

→ 4,00 % TTC au-dessus de 100.000 €

Droit des affaires :

Promesse de cession de fonds de commerce : 195 € HT (provision appelée de 500 € incluant les frais et débours)

Cession de fonds de commerce : De 0 € à 100.000,00 € : 1,5 % du prix de cession HT

Au-delà de 100.000,00 €: 1 % du prix de cession HT

Cession de parts sociales et de titres :

Tarif des notaires pour les cessions de parts ou titres de société détenant des immeubles ou à prépondérance immobilière, ou à défaut 1% du prix HT avec un minimum de 800,00 € HT pour la rédaction de l'acte.

450,00 € HT pour les formalités, débours en sus.

Statuts de société : 800,00 € HT et 250,00 € HT de formalités, débours en sus.

Statuts de société (avec apports immobiliers) : tarif des notaires sur la valeur des apports immobiliers + 800,00 € HT et 250,00 € HT de formalités, débours en sus.

Promesse de cession de bail : 195,00 € HT

Modification statuts de société : 415,00 € HT

Délégation en assemblée générale : 50,00 € HT

Délégation de pouvoirs : 20,00 € HT

Bail commercial : Sur devis avec un référentiel d'un mois de loyer HT.

Convention de séquestre : 335,00 € HT en cas de placement des fonds à la CDC

Convention de gestion des oppositions et répartition du prix séquestré : 450,00 € HT pour cinq oppositions au-delà de la cinquième 90,00 € HT par oppositions supplémentaires

Consultations :

Offerts pour les renseignements.

Au temps passé pour une ou plusieurs consultations approfondies (nécessitant recherches et études) sur une base de 200,00 € HT / par heure

Calculs financiers :

Calcul de plus-values immobilières complexes (en cas de retraitement de la valeur d'acquisition en dehors de l'application des forfaits fiscaux) : 50,00 € HT

Succession :

Règlement de facture : offert jusqu'à 5 factures, au-delà de la cinquième 5,00 € HT par factures réglées

Préparation et gestion des instructions, autorisations et ordres de vente donnés par les héritiers dans le cadre d'une attribution en nature à l'un des héritiers ou d'un encaissement à l'étude des comptes et avoirs financiers (en compris correspondances, attestations et démarches auprès des établissements financier détenteurs : 0,50 % HT à partir de 25.000,00 € sur les valeurs déclarées dans la déclaration de succession)

En dessous de 25.000,00 €: forfait de 100,00 € HT

Encaissement autres pour le compte de la succession (créances, loyers, proratas retraites, restitution, remboursements, etc (par virement reçu) : offert

Résiliation de contrat (par contrat) : offert

Formalité et Résiliation de contrat de travail suite à décès (aide-ménagère ou autre) : 300,00 HT par contrat

Représentation dans une succession dont les actes sont établis par un autre office notarial : 200,00 € HT / par heure

Calculs des rentes viagères : offert

Calcul de créance de salaire différé (si déclaration de succession à établir par l'étude) : offert

Gestion du déblocage des contrats d'assurance-vie sans déclaration selon barème des déclarations de succession : 250,00 € HT

- convention de quasi-usufruit : 0,50 %HT de l'actif soumis à l'usufruit.

- compte de répartition entre les héritiers : 0,45 % HT de l'actif brut

- requête au juge des tutelles : tarif des notaires

- simulations pour option du conjoint survivant et déclaration d'option : offert

Clôture d'inventaire (succession) : 300,00 € HT

Procuration :

Procuration sous seing privé : 50,00 € HT

Consultation CRIDON :

Consultation CRIDON sur devis, avec minimum de 100 € HT

Attestation :

Attestation diverse (hors dossier en cours) : 30,00 € HT

Testament :

Sur la base d'un coût horaire de 150,00 € HT de l'heure = coût de l'inscription au fichier (11,56 € TTC)

Offert aux partenaires PACSES dans le cadre de leur première acquisition (sauf frais de l'inscription au fichier si souhaité).

Donation :

Une remise de 20% sur les émoluments est accordée pour les donations avec pacte Dutreil, dont le montant est compris entre 500.000 € et 10.000.000 € (et sur la fraction entre 500.000,00 et 10.000.000 €)

Transaction :

Sur devis avec un minimum de 500,00 € HT